

FAUT-IL UN ORDRE PROFESSIONNEL POUR LE MONDE ENSEIGNANT ?

L'OFFICE DES PROFESSIONS CONSULTE

Québec, 21 janvier 2002 – Est-il nécessaire ou approprié de créer un ordre professionnel des enseignantes et enseignants au Québec ? Le public, les élèves et les parents en tireraient-ils une meilleure protection de leurs droits ?

Tel est l'objet d'une consultation lancée par l'Office des professions du Québec dans le cadre du mandat qui lui est dévolu de conseiller le gouvernement sur l'opportunité de créer des ordres professionnels et, plus généralement, de veiller à ce que ces ordres assurent la protection du public.

L'Office a été saisi par le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec d'une demande de constitution d'un ordre professionnel dans ce domaine. Au fil de l'analyse qu'il effectue depuis, l'Office veut s'assurer d'une connaissance adéquate du domaine de l'enseignement, de ses structures et de ses particularités. La consultation lui permettra de voir quels sont les besoins de protection du public et, le cas échéant, en quoi un ordre professionnel serait une réponse appropriée à ces besoins.

Dans cet esprit, la consultation qu'il effectue vise à répondre à terme à des questions telles : par rapport au fonctionnement actuel, un ordre apporterait-il de meilleures garanties de contrôle des compétences et de l'intégrité du personnel enseignant ? Le milieu scolaire se prête-t-il à la création d'un ordre professionnel et à son action efficace ?

La consultation se fait de la façon la plus ouverte. Les personnes intéressées pourront prendre connaissance au site de l'Office (www.opq.gouv.qc.ca) du document de consultation qui fournit un aperçu de la situation actuelle et des principaux éléments de réflexion.

En même temps, le document propose des questions, sur lesquelles l'Office requiert l'éclairage des personnes, des associations et des organismes qui contribuent d'une façon ou d'une autre au fonctionnement du système d'éducation au Québec.

Au-delà de cette phase de consultation, l'Office complétera son analyse en vue de faire les recommandations appropriées au gouvernement. L'avis de l'Office au gouvernement sera rendu public.

« Le monde de l'éducation connaît des transformations telles que le débat et les enjeux acquièrent une signification toute particulière. L'Office a besoin de l'avis de tous les intéressés sur la question. » a déclaré M^e Jean-K. Samson, président de l'Office des professions du Québec.

Source et renseignements : Michel Sparer
Office des professions du Québec
1-800-643-6912
(418) 643-6912